

Mairie de SURY-LE-COMTAL

Séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2016

Compte-rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 29

Membres présents : 22

Membres excusés avec pouvoir : 6

Membres absents excusés : 1

ORDRE DU JOUR

SECRETAIRE DE SEANCE

L'Assemblée désigne Madame BONNET Sylvie en qualité de secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL

1°) Modification de la composition des commissions municipales

Suite à la démission de Madame THEVENON, de la commission Enfance Jeunesse – Vie associative et sportive il convient de désigner un nouveau membre pour la remplacer

A l'unanimité des membres, l'Assemblée désigne Monsieur Nicolas LANCELEVEE

ECOLE

Fusion des écoles maternelles

A la majorité des membres par 24 voix pour, 4 contre, l'Assemblée approuve la fusion des deux écoles maternelles (école maternelle du centre et celle du 11 novembre) à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.

URBANISME

Renouvellement de l'opération façades – Exercice 2017

A l'unanimité des membres, l'Assemblée reconduit pour une nouvelle année l'opération façades et ce, aux mêmes conditions qu'en 2016.

SUBVENTION

Demande de subvention pour Pep 42

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte la demande de subvention pour Pep 42.
Montant 25 € par classe soit 50 €.

PERSONNEL

1°) Modification du tableau des effectifs

A la majorité des membres par 27 voix pour, 1 abstention, l'Assemblée accepte d'augmenter de 7 heures le poste : agent administratif 2ème classe.

2°) Participation communale à l'assurance prévoyance de la MNT prise par les agents communaux

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte d'augmenter de 1 € par agent et par mois la participation financière de la commune à l'assurance prévoyance de la MNT prise par les agents communaux.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ

1°) Commande publique / assistance juridique

A la majorité des membres, par 24 voix pour, 4 abstentions, l'Assemblée approuve l'adhésion de la commune , à compter du 1^{er} janvier 2017, au service commun : commande publique / assistance juridique.

2°) Bureau d'études VRD

A la majorité des membres, par 24 voix pour, 4 abstentions, l'Assemblée approuve l'adhésion de la commune , à compter du 1^{er} janvier 2017, au service commun : bureau d'études VRD.

3°) Facturation eau-assainissement

A la majorité des membres, par 24 voix pour, 4 abstentions, l'Assemblée approuve l'adhésion de la commune , à compter du 1^{er} janvier 2017, au service commun : facturation eau-assainissement.

4°) Systèmes d'information

A la majorité des membres, par 24 voix pour, 4 abstentions, l'Assemblée approuve l'adhésion de la commune , à compter du 1^{er} janvier 2017, au service commun : systèmes d'information.

5°) Archives

A la majorité des membres, par 24 voix pour, 4 abstentions, l'Assemblée approuve l'adhésion de la commune , à compter du 1^{er} janvier 2017, au service commun : archives

FINANCES

1°) Tarifs et indemnités 2017

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve les tarifs et indemnités pour l'année 2017 (sans changement par rapport à 2016)

2°) Participation école privée St Joseph – Convention financière provisoire – Ecole maternelle et élémentaire.

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la convention financière provisoire pour l'année 2016.

Montant forfait communal 2016 : 160 873 €

3°) AP/CP

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la modification des crédits de paiement du programme : vidéo surveillance.

AP : 330 000 € TTC CP 2017 : 330 000 € TTC

4°) Convention de remboursement de la quote part de contribution SDIS 2016 - CALF

A la majorité des membres, par 24 voix pour, 4 abstentions, l'Assemblée approuve le montant du remboursement de la quote part de la contribution SDIS 2016. Montant : 83 010,67 €

5°) Attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Loire-Forez – Modification

A la majorité des membres par 24 voix pour, 4 abstentions, l'Assemblée approuve le montant de l'attribution de compensation (AC) au 1er janvier 2017. AC négative : - 59 393,32 €

6°) Reprise Concession DANCETTE/ARTHAUD – Cimetière

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte de reprendre les concessions N° 205 et 206 Ilot H cimetière 4 au prix d'acquisition soit 825 €.

7°) Décisions modificatives

- Budget Commune

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte les décisions modificatives sur le budget de la commune.

- Budget Eau

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte les décisions modificatives sur le budget eau.

- Budget Bâtiment industriel

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte les décisions modificatives sur le budget bâtiment industriel.

QUESTIONS DIVERSES

1°) Concours national « villes et villages étoilés »

À l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve le principe éventuel de la participation de la commune au concours 2017 pour la conservation de la labellisation.

2°) Approbation de dix-neuf décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sury-le-Comtal, le 23 décembre 2016

Le Maire
Yves MARTIN


